

Le tabou de la maltraitance

Le thème est abordé dans la série « L'Instit » et le magazine « Ça se discute » sur France 2, ainsi que dans un remarquable documentaire sur Planète. Est-ce la fin du silence ?

AVEC la révélation de l'affaire Dutroux en Belgique et la conférence internationale de Stockholm contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, le tabou qui masquait les phénomènes de maltraitance est en passe de se déchirer. Le silence, qui était le précieux complice des bourreaux, paraît insoutenable, et la protection de l'enfance maltraitée est instituée grande cause nationale pour l'année 1997. Une campagne de communication, organisée autour de l'idée que « *si tout le monde bouge, ça bougera* », sera suivie d'un volet sur les violences sexuelles. Un projet de loi préparé par le ministère de la justice prévoit d'astreindre les délinquants et criminels sexuels à une obligation de suivi médical et social.

Le petit écran aborde désormais le sujet, qui plus est à des heures de grande écoute. « Envoyé spécial » a ouvert le feu, jeudi 13 mars, avec *Pédophilie, le poids du silence*, un reportage de Marie-Noëlle Himbert et Pierre-Laurent Constant sur l'omerta qui règne autour des traitements subis par des élèves du collège Saint-Jean, à Pélussin dans la Loire. Mercredi 26, c'est « L'Instit » qui est confronté à l'inceste, dans un épisode intitulé *Méchant*. En choisissant une famille petite-bourgeoise comme théâtre du drame, en montrant la difficulté à décoder les signaux d'alerte envoyés par les enfants, ce feuilleton populaire s'il en est introduit de manière efficace le thème traité dans « Ça se



discute » : *Maltraitance, comment briser le mur du silence ?* Car le mal sévit dans tous les milieux et peut toucher n'importe quel enfant. Mais de quoi parle-t-on exactement ? L'amalgame est vite fait entre les enfants maltraités, les enfants en risque de maltraitance et les enfants malheureux.

DANS L'INTIMITÉ

Selon l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS), référence en la matière, l'enfant maltraité est « celui qui est victime de violences physiques, d'abus sexuels, de cruauté mentale, de négligences lourdes ayant des

conséquences graves sur son développement physique et psychologique ». Les départements français ont recensé 65 000 nouveaux cas d'enfants en danger en 1995, contre 58 000 en 1994. Parmi eux, 20 000 cas d'enfants maltraités ont été signalés, avec une augmentation notable des sévices sexuels.

Planète programme cette semaine un remarquable documentaire, *Une seule vie, un seul corps*, qui donne la parole aux victimes et à ceux qui se consacrent à la prévention. La réalisatrice Brigitte Lemaire avait déjà travaillé avec les sourds et les handicapés, « d'autres bâillonés ». Cette fois

encore, les mots choisis par les victimes crient leur souffrance : « *Un seul geste pollue trente ou quarante ans de vie* », dit un jeune homme maltraité par sa mère et violé par son beau-père. « *On ne peut pas parler, raconte une autre victime. Il n'y a pas de mots pour le dire quand on le vit.* »

Ce sera donc aux adultes de protéger l'enfant. « Mais il y a de la difficulté à être celui qui dénonce, explique Michel Taleghani, anthropologue décédé depuis le tournage. *On ne veut pas violer les intimités. Or, avec la maltraitance, on est dans l'intimité. De plus, les gens ont peur d'entrer dans la délation. Ils ont peur des institutions : dénoncer, c'est aussi aller au commissariat, parler à l'assistante sociale. On n'a pas assez travaillé sur la responsabilité, sur la non-assistance à personne en danger.* » Et même si l'on sait depuis vingt ans que les adultes, y compris les parents, mentent infiniment plus que les enfants, « on donnera souvent raison à des parents qui nient les faits et tort à un enfant qui crie sa souffrance », s'insurge le psychiatre Stanislas Tomkiewicz.

Michèle Aulagnon

★ « L'Instit », France 2, mercredi 26 mars à 20 h 55 ; « Ça se discute », à 22 h 40.

★ « Une seule vie, un seul corps », Planète, mardi 25 mars à 23 h 15, mercredi 26 à 0 h 40, jeudi 27 à 7 h 50, vendredi 28 à 12 h 35, samedi 29 à 14 h 35, dimanche 30 à 10 h 25.